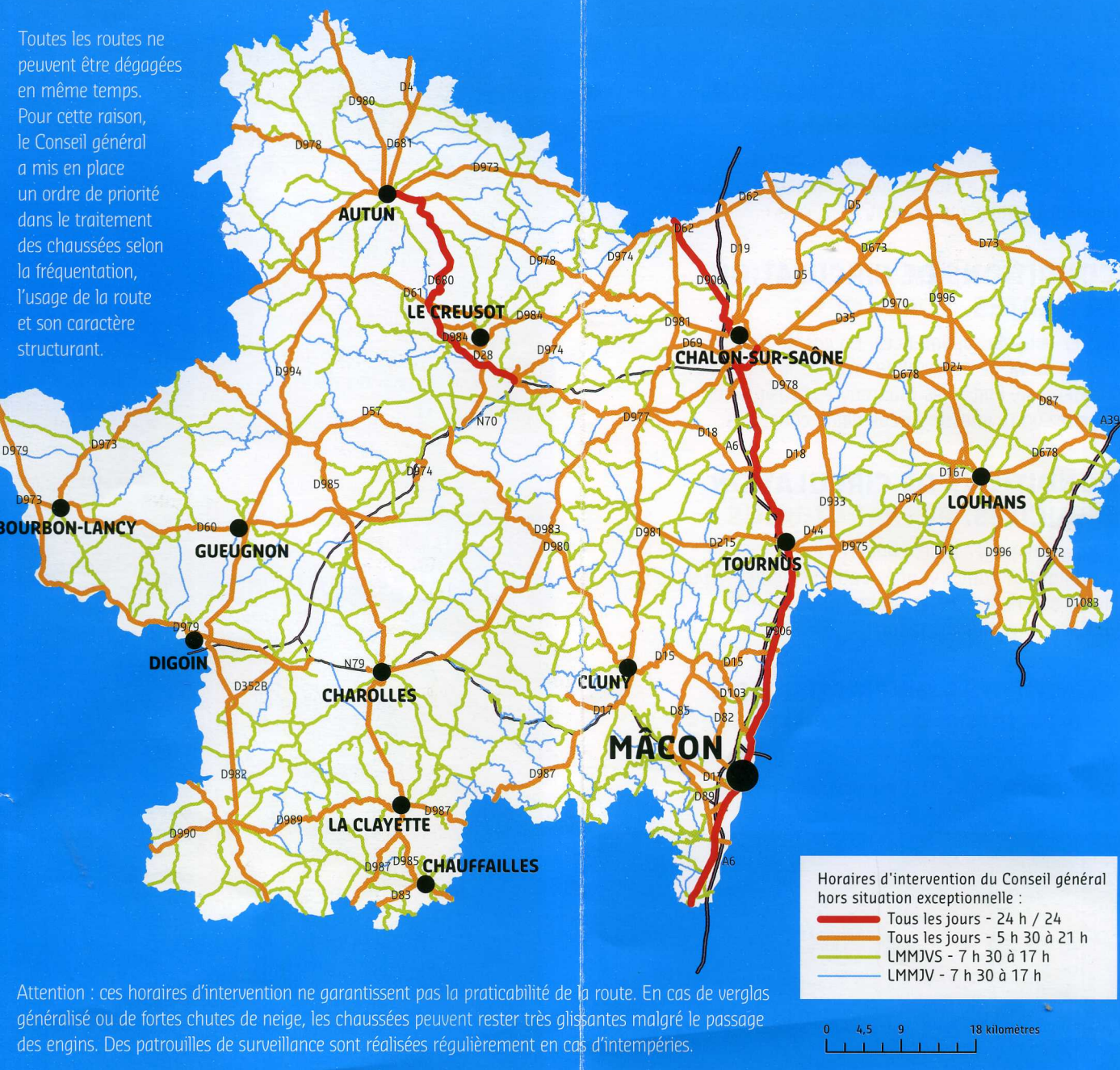


À chaque type de route, son niveau d'intervention !

Toutes les routes ne peuvent être dégagées en même temps. Pour cette raison, le Conseil général a mis en place un ordre de priorité dans le traitement des chaussées selon la fréquentation, l'usage de la route et son caractère structurant.



Attention : ces horaires d'intervention ne garantissent pas la praticabilité de la route. En cas de verglas généralisé ou de fortes chutes de neige, les chaussées peuvent rester très glissantes malgré le passage des engins. Des patrouilles de surveillance sont réalisées régulièrement en cas d'intempéries.